



Commission scolaire
des **Samares**

DOCUMENT OFFICIEL

POLITIQUE

CONCERNANT

LA CONCILIATION FAMILLE, TRAVAIL ET ÉTUDES

Centre multiservice des Samares

26 août 2019

Adoption : C.C.-010-190826

Table des matières

1.0	Contexte.....	3
2.0	Objet de la politique	3
3.0	Champs d'application.....	4
4.0	Fondements	4
5.0	Définitions.....	4
6.0	Principes généraux.....	5
7.0	Principes d'action.....	5
8.0	Les mesures de conciliation famille, travail et études.....	5
9.0	Les modalités d'application des mesures de conciliation famille, travail et études	6
10.0	Rôles et responsabilités	6
10.1	Le conseil des commissaires	6
10.2	La direction générale	6
10.3	La direction du Centre multiservice des Samares.....	6
10.4	Les directions adjointes de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes	6
10.5	La direction adjointe et la coordination des services du Centre multiservice des Samares (éducatifs, finances, organisation scolaire, développement et communication)	7
10.6	Le personnel professionnel.....	7
10.7	Le personnel enseignant.....	7
10.8	Le personnel de soutien.....	8
10.9	Le comité de conciliation famille, travail et études (CFTÉ).....	8
10.10	Le conseil des élèves	8
10.11	Le conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares	9
11.0	Application	9
12.0	Entrée en vigueur.....	9

1.0 Contexte

Dans un contexte où le marché du travail est en constante évolution, où les entreprises sont à la recherche de personnel qualifié, il est de plus en plus important de concilier la famille, le travail et les études pour l'ensemble des acteurs de la société. Les femmes sont plus présentes sur le marché du travail et les hommes plus impliqués au niveau de la famille, ce qui fait en sorte que l'ensemble des responsabilités tend à être partagé par les deux parents. Il est déjà exigeant de concilier les responsabilités parentales et les études pour les parents-élèves, malgré cela plusieurs sont dans l'obligation de composer avec les exigences du marché du travail afin de subvenir à leurs besoins.

Dans le contexte socio-économique actuel, les parents-élèves sont constamment sollicités afin de combler les besoins du marché du travail. Pour faire face à ces nombreux défis, les parents-élèves doivent faire preuve d'un grand sens de l'organisation. C'est dans cette optique que la Commission scolaire des Samares a pris la décision de favoriser la mise en place de mesures adaptées à la situation des élèves du Centre multiservice des Samares, qu'ils soient parents ou travailleurs, et de se doter d'une politique de conciliation famille, travail et études (CFTÉ).

Le Centre multiservice des Samares est le centre de formation professionnelle et de formation des adultes de la Commission scolaire des Samares. Celui-ci dispense des services dans douze établissements sur le territoire lanudois et dans plusieurs points de services dans les municipalités, et au sein de divers organismes, écoles et entreprises.

En valorisant l'ajout de mesures favorisant la conciliation famille, travail et études, la Commission scolaire des Samares répond au principe de l'égalité des chances que l'on retrouve dans la loi sur l'instruction publique. Les mesures en place auront comme objectifs de diminuer le niveau de stress des parents-élèves, de favoriser la motivation scolaire, la satisfaction, et l'engagement des élèves en les accueillant avec ouverture. Il est également souhaité de réduire l'absentéisme, les retards et le décrochage scolaire qui peut en résulter. La Commission scolaire des Samares espère permettre aux parents-élèves et aux élèves-travailleurs du Centre multiservice des Samares de se développer comme citoyens en favorisant leur réussite scolaire et en facilitant leur intégration au marché du travail.

2.0 Objet de la politique

La présente politique a pour objet :

- d'acquérir une meilleure connaissance de la réalité et des besoins des parents-élèves;
- de sensibiliser le personnel à la réalité et aux besoins des parents-élèves;
- d'adopter de bonnes pratiques en matière de conciliation famille, travail et études;
- de favoriser la réussite des parents-élèves dans le but de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

3.0 Champs d'application

La politique s'applique aux élèves des établissements scolaires du Centre multiservice des Samares pour les programmes de formation professionnelle et générale des adultes.

4.0 Fondements

- Loi sur l'instruction publique.
- La stratégie d'action jeunesse 2030 du secrétariat à la jeunesse.
- La politique de la réussite éducative.
- Le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Samares.
- Le projet éducatif du Centre multiservice des Samares.

5.0 Définitions

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Conciliation :

Action de rendre les choses compatibles pour faciliter l'harmonisation entre les diverses responsabilités, obligations et exigences liées à la vie familiale, professionnelle et scolaire.

Famille :

Un milieu de vie, composé d'adultes et d'enfants de tous âges, évoluant au quotidien et qui sont unis par des liens génétiques, légaux ou affectifs. Qui partage des principes, des valeurs, des projets, une histoire et une culture. ¹

Travail :

Activité professionnelle, régulière ou non, rémunérée.

Études :

Période pendant laquelle les élèves sont en apprentissage dans leur établissement scolaire dans le but de développer leurs compétences.

Parent-élève:

Membre de la famille exerçant un rôle parental aux études.

Élève-travailleur :

Personne qui participe à des activités professionnelles rémunérées et qui est présentement en formation générale adulte ou professionnelle.

¹ Définition de la famille inspirée de la définition de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

6.0 Principes généraux

- La Commission scolaire des Samares a pour mission d'organiser et d'offrir des services éducatifs de qualité auprès des élèves jeunes et adultes en vue de qualifier et diplômer le plus grand nombre d'élèves et ainsi contribuer au développement socio-économique de la région.
- La Commission scolaire des Samares doit centrer les activités de ses établissements sur l'élève afin de reconnaître et respecter la diversité des situations familiales et professionnelles de ses élèves.
- L'engagement et la collaboration de tous les acteurs envers les mesures de conciliation famille, travail et études contribuent à soutenir les réalisations personnelles et professionnelles de l'élève et favorise la persévérance et la réussite scolaire.

7.0 Principes d'action

- Mettre en place diverses mesures favorisant la conciliation famille, travail et études au sein du Centre multiservice des Samares;
- Permettre aux élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes de gérer plus facilement les contraintes liées à la conciliation famille, travail et études;
- Favoriser la diplomation et la qualification des élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes;
- Contribuer au développement économique et social de la région de Lanaudière en favorisant l'atteinte des objectifs personnels et professionnels de ses élèves afin que ceux-ci deviennent des acteurs contribuant au sein de la communauté lanauoise;
- Faciliter l'accessibilité à la formation pour les parents-élèves et élèves-travailleurs.

8.0 Les mesures de conciliation famille, travail et études

Bien que l'enjeu de la conciliation famille, travail et études est large et complexe, la présente politique permettra d'évaluer et de mettre en place des mesures en lien entre autres avec :

- le calendrier et les horaires de formation;
- la gestion des absences et des retards;
- les horaires de travail des élèves;
- l'aménagement des lieux de formation;
- le support à l'apprentissage et l'accessibilité du matériel pédagogique et numérique;
- les ressources d'aide et les services de référence;
- le soutien financier;
- le transport;
- les services alimentaires et de dépannage;
- les habiletés en matière de gestion et d'organisation;
- le réseautage.

9.0 Les modalités d'application des mesures de conciliation famille, travail et études

Les mesures qui seront mises en place devront tenir compte entre autres :

- des réalités du milieu de formation;
- des spécifications de chaque programme de formation;
- des exigences ministérielles;
- de la situation de l'élève.

10.0 Rôles et responsabilités

10.1 Le conseil des commissaires

- Adopter la présente politique de conciliation famille, travail et études.
- Promouvoir au sein de la communauté la politique de conciliation famille, travail et études.

10.2 La direction générale

- S'assurer de la diffusion de la politique de conciliation famille, travail et études auprès de la direction de chaque service administratif.
- Veiller à l'application de la politique de conciliation famille, travail et études et en assurer l'adhésion.
- Accompagner le Centre multiservice des Samares dans l'élaboration des plans d'action en lien avec la mise en œuvre de la politique de conciliation famille, travail et études.

10.3 La direction du Centre multiservice des Samares

- S'assurer de la diffusion de la politique de conciliation famille, travail et études auprès de l'équipe de directions.
- Voir à l'application de la politique de conciliation famille, travail et études dans les différents établissements et points de services du Centre multiservice des Samares et en assurer l'adhésion.
- Mettre en place un comité de conciliation famille, travail et études.
- Faciliter la mise en place de mesures favorisant la conciliation famille, travail et études.
- Soutenir les plans d'action en lien avec la mise en œuvre de la politique de conciliation famille, travail et études.

10.4 Les directions adjointes de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes

- Diffuser la politique de conciliation famille, travail et études auprès du personnel sous son autorité.
- Encourager et soutenir le personnel relativement à l'acceptation de la diversité des parcours des élèves à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.
- Mettre en place des mesures qui favorisent la conciliation famille, travail et études.

- S'assurer que le personnel professionnel et de soutien participe à la mise en place des mesures favorisant la conciliation famille, travail et études.
- Assurer une participation au comité de conciliation famille, travail et études.
- Informer la direction du Centre multiservice des Samares des actions entreprises en lien avec la politique de conciliation famille, travail et études.
- Consulter les conseils des élèves sur les mesures à mettre à place afin de favoriser la conciliation famille, travail et études.
- Aplanir les obstacles organisationnels.

10.5 La direction adjointe et la coordination des services du Centre multiservice des Samares (éducatifs, finances, organisation scolaire, développement et communication)

- Diffuser la politique auprès des membres du personnel sous leur autorité.
- Soutenir les plans d'action en lien avec la politique de conciliation famille, travail et études et accompagner le comité CFTÉ et les établissements dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- Diffuser la politique sur le site web du Centre multiservice des Samares.
- Veiller à la diffusion de la politique de conciliation famille, travail et études lors de l'inscription de nouveaux élèves.

10.6 Le personnel professionnel

- Faire preuve d'ouverture face à la situation des parents-élèves et des élèves-travailleurs.
- Promouvoir la politique et les mesures de conciliation famille, travail et études auprès des élèves.
- Accompagner et outiller les parents-élèves et les élèves-travailleurs en fonction de leurs besoins en matière de conciliation famille, travail et études. (lorsqu'applicable selon le poste occupé).
- Informer les parents-élèves et les élèves-travailleurs sur les différentes ressources disponibles au sein de la Commission scolaire des Samares et à l'extérieur pour les aider dans leurs démarches de conciliation famille, travail et études.
- Accompagner la direction et les membres du personnel dans la réflexion des enjeux des parents-élèves et les élèves-travailleurs.
- Accompagner la direction et les membres du personnel dans la mise en place de mesures favorisant la conciliation famille, travail et études.
- Identifier les situations qui peuvent compromettre la réussite des parents-élèves ou des élèves-travailleurs en évaluant leur situation.

10.7 Le personnel enseignant

- Faire preuve d'ouverture face à la situation des parents-élèves et des élèves-travailleurs.
- Promouvoir la politique et les mesures de conciliation famille, travail et études auprès des élèves.

- Être à l'écoute des besoins et intervenir auprès des parents-élèves et des élèves-travailleurs lorsqu'il juge que la réussite de l'élève est compromise.
- Référer les parents-élèves et les élèves-travailleurs aux ressources qui conviennent aux besoins de l'élève.
- Collaborer et participer à la mise en place de mesures favorisant la conciliation famille, travail et études.

10.8 Le personnel de soutien

- Faire preuve d'ouverture face à la situation des parents-élèves et des élèves-travailleurs.
- Promouvoir la politique et les mesures de conciliation famille, travail et études auprès des élèves.
- Informer les parents-élèves et les élèves-travailleurs sur les différentes ressources disponibles au sein de la Commission scolaire des Samares et à l'extérieur pour les aider dans leurs démarches de conciliation famille, travail et études.
- Accompagner et outiller les parents-élèves et les élèves-travailleurs en fonction de leurs besoins en matière de conciliation famille, travail et études (lorsqu'applicable selon le poste occupé).
- Collaborer et participer à la mise en place de mesures favorisant la conciliation famille, travail et études.

10.9 Le comité de conciliation famille, travail et études (CFTÉ)

- S'assurer de la diffusion de la politique de conciliation famille, travail et études auprès des diverses instances.
- Diffuser les différentes mesures de conciliation famille, travail et études disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission scolaire des Samares.
- Mettre en place des structures favorisant la conciliation famille, travail et études.
- Consulter les conseils des élèves dans chacun des établissements sur les réalités de leur situation.
- Consulter les membres du personnel sur les possibilités et les actions mises en place.
- Collaborer avec les membres du personnel à la promotion des mesures mises en place par chaque centre.
- Réviser, évaluer et recommander les mesures et les pratiques de conciliation famille, travail et études et présenter les résultats.

10.10 Le conseil des élèves

- Promouvoir la politique et les mesures de conciliation famille, travail et études auprès des élèves.
- Consulter les élèves et favoriser les échanges sur les besoins et les actions en lien avec la conciliation famille, travail et études au sein de leur centre de formation.
- Collaborer et participer à la mise en place de mesures favorisant la conciliation famille, travail et études.

10.11 Le conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares

- Promouvoir la politique et les mesures de conciliation famille, travail et études en fonction des besoins des élèves.
- Sensibiliser les parents et les autres membres de la communauté à la réalité des parents-élèves et les élèves-travailleurs.

11.0 Application

La direction générale de la Commission scolaire des Samares est responsable de l'application de la présente politique.

12.0 Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à compter du jour de son adoption par le conseil des commissaires.